



## CONTRAT DE PARTICIPATION AUX CHANTIERS A CARACTERE EDUCATIF

### Contacts :

Service Enfance-Jeunesse : 02.99.94.29.58  
[direction-enfance-jeunesse@lecousse.fr](mailto:direction-enfance-jeunesse@lecousse.fr)

Groupe Scolaire Montaubert : 02.99.99.14.45  
Services Techniques : 02.99.99.21.64  
Services Administratifs : 02.99.94.25.05

**NOM - Prénom** (du participant) : .....

Ce contrat est un engagement de votre part mais également de la part de l'encadrant du dispositif à observer certaines règles dans l'exercice des tâches qui vous sont confiées. **Lisez-le attentivement** avant de le signer.

### Périodicité de l'activité :

L'activité se déroule pendant les vacances scolaires de printemps et d'Eté.  
Un chantier dure 3h30 (dont 30 minutes de pause).

Chaque année, je peux participer au maximum à 5 chantiers sur les vacances de Printemps et au maximum à 10 chantiers sur les vacances d'Eté.

### Engagement :

J'arrive à l'heure précise au point de rendez-vous. Toute personne arrivant après le démarrage du chantier ne sera pas acceptée à y participer ;

Je m'engage à participer aux chantiers sur la totalité du temps d'activité et de ce fait à ne pas quitter le lieu du chantier avant l'horaire prévu, y compris pendant le temps de pause.

Je m'engage à réaliser correctement les travaux qui me sont confiés ;

## Réalisation des chantiers :

Les travaux qui me sont confiés peuvent être salissants. De ce fait, il est de ma responsabilité de me présenter avec des vêtements et des chaussures adaptées à la nature des chantiers qui me sont confiés.

Etant indemnisé pour une tâche à laquelle je dois pouvoir me consacrer pleinement pendant toute la durée du chantier, l'usage des téléphones portables est strictement interdit durant les chantiers. En conséquence, les téléphones portables devront être, à minima, placés sur répondeur.

Je respecte et j'applique les consignes qui me sont données par les encadrants.

Je reste courtois et poli avec mon entourage, c'est-à-dire avec les encadrants, les usagers de la commune mais également envers les autres participants au chantier.

Durant mon travail, je ne gêne pas les résidents des habitations auprès desquelles j'interviens.

Je prends soin du matériel qu'on me confie. Si nécessaire, je lave et range le matériel à l'issue du chantier et je le remets à l'encadrant à la fin du chantier.

En cas de non-respect d'un des points énoncés précédemment, je peux être exclu temporairement ou définitivement des chantiers à caractère éducatif.

## Indemnisation des chantiers

Après chaque chantier, une fiche de fin de travaux sera à signer.

Toute réalisation d'un chantier entraîne le versement d'une indemnité de 15 €. Les dates de retrait seront communiquées par mail aux participants.

***J'atteste avoir pris connaissance du présent règlement et je m'engage à le respecter.***

Fait à Lécousse, en deux exemplaires (un à conserver et un à remettre avec le dossier d'inscription).

Le ...../...../.....

***Nom et signature du participant,  
Précédé de la mention  
« Lu et approuvé »***